

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1000

présenté par

M. Peiro, M. Launay, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy, M. Duron,  
M. Le Bouillonec, M. Bono, M. Plisson, Mme Massat, M. Le Déaut,  
Mme Lepetit, M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel, Mme Gaillard,  
M. Chanteguet, M. Lesterlin, M. Mesquida, M. Bascou, Mme Got, Mme Quéré,  
Mme Darciaux, Mme Coutelle, Mme Batho, Mme Lignières-Cassou,  
Mme Filippetti, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 17**

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« ou de réduire la production d'énergie non renouvelable en favorisant les économies d'énergie. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au lieu de produire plus, on peut essayer d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans la production totale d'énergie en diminuant la part des autres énergies. Cela implique forcément des économies d'énergie.